

# LES CAHIERS DE L'HISTOIRE DE LA METALLURGIE

Publication de l'Institut C.G.T. d'Histoire Sociale de la Métallurgie



**Ambroise Croizat**  
Ministre du travail

Secrétaire Général de la FTM CGT

*L'œuvre sociale de ce ministre que les salariés appelaient « le ministre des travailleurs », doit-être reconnue par la Nation.*

A propos de la sécurité sociale :

*«cette loi est d'une portée considérable. Elle permet d'espérer, en raison des perfectionnements postérieurs qui pourront encore lui être apportés, voir la France et la République en voie de formation se placer au premier rang des nations capitalistes du point de vue du progrès social».*

**N° 32 juin 2010**

Les Cahiers de l'histoire de la Métallurgie

94 rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris

Tél. : 01.53.36.46.00. Fax: 01.53.36.86.38

<http://www.ftm-cgt.fr>

e-mail : [z.goudjil@magic.fr](mailto:z.goudjil@magic.fr)

Imprimé par nos soins.

## Sommaire

- **EDITO** P.1
- **La vie de l'IHS** P.2
- **Les Dossiers de l'IHS**  
**« Mémoire des facteurs professionnels sur la santé des populations : une histoire syndicale »**  
**Paginé de I à V**
- **Une fonderie... SBFM** P.3
- **Maurice Gerbeaud** P.4
- **L'A.G du 8 Juin** P.7
- **MACIF**

Maquette et rédaction:  
JP Elbaz

## PLUS QUE JAMAIS AGISSONS

Le document d'orientation sur le dossier des retraites, à y regarder de près, n'est qu'un projet de régression sociale à grande échelle qui commence par le recul de l'âge légal de la retraite à **60 ans**. Mais pour mieux faire avaler la pilule on évoque la possibilité d'une taxation des hauts revenus et ceux du capital.

Mais le gouvernement se garde bien de dire à quel niveau de contribution il va les soumettre. Dans le même mouvement, pour le patronat pas question d'augmentation des prélèvements obligatoires. Une hausse généralisée des cotisations patronales serait particulièrement préjudiciable à l'emploi, affirme le document. Les sacrifices seront demandés aux salariés et aux retraités.

Le gouvernement et le patronat considèrent la retraite comme une marchandise que chacun aura à se payer. Ils cachent l'existence des revenus financiers et de dividendes qui ne cotisent pas pour nos retraites.

La CGT a, pour sa part, des propositions de financements. La question de l'emploi est centrale. Le retour au plein emploi résorberait **50 % des déficits** entretenus par la succession des réformes de **Balladur, Veille**, le plan **Juppé**, la loi **Fillon**. Dans les propositions il y a l'élargissement de l'assiette des cotisations à l'intéressement, la participation, les stocks options, soit 3 milliards d'euros dans les caisses. La mise à contribution des revenus des entreprises à la hauteur de ce que versent les salariés (8,3 %), soit 20 milliards d'euros. Retenir sur l'exonération des cotisations

sociales, représente plus de **30 milliards d'euros**.

Ce ne sont pas les mesures annoncées dans le document d'orientation, d'augmenter la durée de cotisations ou reculer l'âge légal de la retraite, que l'on répondra aux besoins de financements. Il faut donc une autre politique de l'emploi et trouver de nouvelles ressources pour financer le régime de retraites. Si on ne travaille pas ces deux questions il y a fort à craindre pour l'avenir du système et le niveau des pensions.

Cela conforte l'idée que les solutions du gouvernement sont des impasses. Veut-il revenir à l'époque où la cotisation sociale se résumait à la charité, mais aussi à la mise en place des retraites ouvrières et paysannes avec la loi du **25 avril 1910** qui rend obligatoire une retraite pour tout salarié, fonctionnant en capitalisation avec un financement égal du salarié, du patron, complété par une bonification de l'Etat. Le rendement sera médiocre et l'espérance de vie des ouvriers atteint à peine 50 ans

C'est la CGT qui porte de manière la plus véhémente le coup de grâce à cette supercherie. Dans un livret daté de **1910**, que dit-elle : « Cette loi ne constitue, aux yeux des travailleurs, qu'une vaste entreprise financière destinée à servir les intérêts capitalistes et à devenir l'intermédiaire du Mutualisme un dérivatif à l'action révolutionnaire du syndicalisme »

La mobilisation des salariés, des retraités est une raison supplémentaire pour sauvegarder le système de retraite par répartition et de développer de nouvelles ressources pour le financer.

**Pierre Tavernier**



### Une rue Max Nevers à Amboise

Le samedi 24 avril 2010, la plaque de la rue **Max Nevers** a été dévoilée à Amboise. **Max Nevers** s'est éteint le 11 novembre 2009 dans sa 90ème année. Une délégation de l'IHS métaux était présente.

### Les filles de Charles Lederman au Conseil National de la FTM-CGT

Après la publication du Dossier de mars 2010 rendant hommage à **Charles Lederman** et les liens profonds avec les syndicats de la métallurgie, ses filles **Claudie, Danièle** nous ont fait part de leurs émotions, par l'intermédiaire de **Paul Le Bourgeois**, et leur désir de remercier la FTM et l'IHS.

C'est tout naturellement que le secrétariat a inscrit dans les travaux du C.N. une évocation du rôle de **Charles Lederman** pour les responsables actuels des syndicats de la métallurgie. **Max Weinstein** de la Main d'Oeuvre Immigrés (M.O.I.) a pu intervenir sur l'organisation des travailleurs juifs dans la résistance.



Jean-François Caré, Philippe Martinez et Claudie Bassi-Lederman



Claudie, Danièle et Max Weinstein

## Le colloque développement Industriel : «Luttes d'hier et d'aujourd'hui» 26 Février 2010 à Lewarde

La Fédération de la métallurgie souhaite que soient revues et analysées les batailles industrielles engagées à partir des années 60 par des milliers de salariés avec les militants et syndiqués de la CGT.

Dans la Sidérurgie de nombreuses initiatives ont souligné l'engagement syndical pour la défense de l'emploi et de l'industrie avec un temps fort en 1979.

Pour ce Colloque organisé conjointement par quatre IHS, Métallurgie, Mines-Energie, Livre, Région Nord Pas de Calais, nous sommes revenus sur la longue lutte des mineurs de charbon contre la fermeture des bassins décidée par l'Europe à partir de 1950 et qui a débouché sur la réindustrialisation avec l'arrivée dans le Douaisis de l'Automobile et de l'Imprimerie Nationale.

En réunissant les témoins, acteurs principaux de l'époque (1963-1969) en charge de mettre en oeuvre l'accord confédéral de Janvier 1966 entre la CGT



et la CFDT qui revendique, entre autres, «La création d'emplois par l'implantation de sites industriels».

Avec second volet ,en présence du Secrétaire Général de la FTM-CGT, Philippe **Martinez** évoquera les pistes possibles de réindustrialisation de la région Nord-Pas de Calais et pour une autre politique industrielle Nationale.

Cette contribution large et authentique peut éclairer sur les enjeux de l' Industrie aujourd'hui et demain. Un compte rendu de toutes les interventions sera fait.

**Jean-François Caré**

Secrétaire Général de l'IHS Métallurgie

## Le colloque « Mémoires des facteurs professionnels sur la santé des populations : une histoire syndicale » le 21 avril 2010 à Leffrinckoucke



La «santé au travail» occupe une place de plus en plus centrale dans l'actualité sociale, économique et politique. Elle fait aujourd'hui l'objet de nombreux débats publics et parlementaires sur l'organisation, la finalité du travail, sur les multiples expositions à des produits cancérigènes source de maladies

professionnelles graves. Les France Télécom, les victimes de l'amiante, Renault Technopole, les nomades intérimaires du nucléaire, le pôle emploi témoignent tristement sur cette brûlante actualité. (Voir le dossier en pages centrales). Nous tenons à remercier l'association ADVASUD CGT et les IHS d'avoir engagé cette initiative sur l'amiante et les toxiques au travail. Pour éclairer les luttes que nous avons à mener, il est essentiel de regarder derrière nous celles que les anciens ont menées. Les contributions seront publiées dans une plaquette.

A l'occasion du repas fraternel du Jeudi 8 Avril 2010, nous avons organisé comme chaque année une rencontre sous l'égide de l'Institut CGT d'Histoire Sociale de la Métallurgie. Nous avons retenu cette année comme thème : «**Louis Manguine et Martha Desrumeaux, un**

**couple hors du commun**». L'introduction de **Pierre Outteryck**, historien, auteur du livre *Martha Desrumeaux (ed Asso-Cris Lille)* a présenté une contribution pour ouvrir ce débat qui a passionné les 50 participants. Il était placé sous l'animation d'**Alain Stern**.



# Les dossiers de la métallurgie CGT

Colloque du 21 avril 2010

« Mémoire des facteurs professionnels sur la santé des populations :  
une histoire syndicale »

Les Instituts d'histoire sociale CGT de la Métallurgie, des mines et énergie, des travailleurs de l'état et du Nord Pas de Calais ont organisé en coopération, dans le cadre du forum de « l'Association de défense des victimes de l'Amiante de la sidérurgie de l'usine des Dunes » ce Colloque à Leffrinckoucke (59).

La « santé au travail » occupe une place de plus en plus centrale dans l'actualité sociale, économique et politique. Elle fait aujourd'hui l'objet de nombreux débats publics et parlementaires sur l'organisation, la finalité du travail, sur les multiples expositions à des produits cancérigènes source de maladies professionnelles graves. Les France Télécom, les victimes de l'amiante, Renault Technopole, les nomades intérimaires du nucléaire, le pôle emploi témoignent tristement sur cette brûlante actualité. Sous la pression de l'opinion publique et du mouvement social, « la santé au travail » commence à s'inscrire dans les politiques de santé publique en France et en Europe, longtemps indifférentes à cette problématique. Trop souvent décrits comme les spectateurs passifs de débats entre experts, les salariés avec leurs organisations syndicales, associatives et mutualistes, s'imposent comme les principaux acteurs d'une lutte systématiquement occultée jusqu'à nos jours. JF Caré S.G. de l'IHS Métaux. (Un compte rendu complet du colloque sera réalisé)

Introduction au colloque du 21 avril 2010

Par Nathan Liepchitz

*S'interroger sur le rapport des salariés aux conditions de travail nous impose de ne pas faire l'impasse sur quelques éléments éclairant quant aux difficultés rencontrées, y compris de nos jours.*

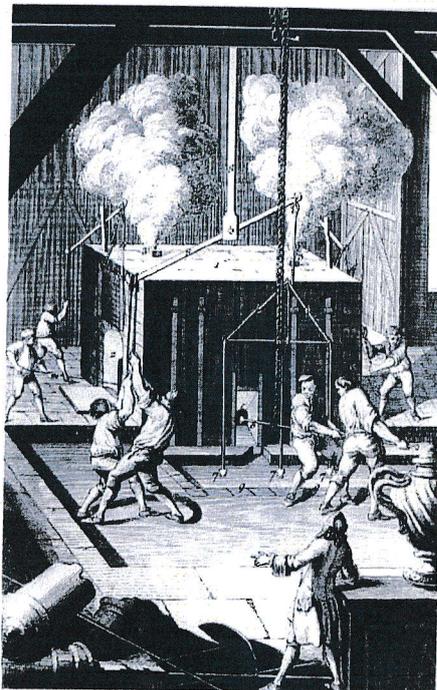
Des pesanteurs existent encore, le mieux est de le savoir non pour s'y soumettre mais au contraire les combattre en connaissance de cause.

Donc ces rappels.

A la veille du développement du capitalisme, avant la révolution française, le mépris de l'homme ouvrier est la règle pour les manufactures. Ainsi le contrat imposé à ses ouvriers par la Compagnie Royale des Glaces de France (St Gobain) qui stipule :

« Nous soussignés ouvriers, employés en la Manufacture Royale des Glaces de St Gobain, promettons et nous obligeons volontairement de bien servir Messieurs les Associés en la Manufacture Royale des Glaces, tant en qualité de paraisonniers, qu'à tel ouvrage qui leur plaira dans la dite manufacture, pendant le temps et l'espace de quatre années consécutives, sans pouvoir nous absenter ni quitter le service, pendant le dit temps, sans permission au congé par écrit de Messieurs les Associés ou de leur Directeur, tant en Picardie qu'en Normandie, que partout ailleurs où il leur plaira, et ce, pour leur témoigner le zèle et l'affection avec lesquels nous prétendons les servir »

On peut bien sûr s'interroger sur le caractère volontaire de leur engagement. Mais cela n'y suffisait pas. Comme on chômait à St Gobain, dimanche et fêtes, le Directeur voulut



en 1788, mettre fin à cet abus en demandant l'accord de l'Archevêque de Laon auquel il écrit que :

« Il n'avait pas trouvé d'autres moyens d'empêcher ses ouvriers de se saouler les fêtes et dimanche que de les faire travailler »

Sans réponse de l'Archevêque, il en conclut que « qui ne dit rien consent », et fit ainsi qu'il en avait décidé.

La révolution allait-elle mettre bon ordre à cette situation révoltante? Que nenni. Ainsi le 14 juin 1791 est votée

la loi le Chapelier qui dispose en son article 2 que :

« Les ouvriers d'un art quelconque ne pourront lorsqu'ils se trouveront ensemble, ni nommer, ni présidents, ni secrétaires, ni syndicats, tenir des registres, de prendre des arrêtés, des délibérations, former sur leurs prétendus intérêts communs ».

Cependant, si l'ouvrier est « libre » de perdre sa santé, de s'empoisonner dans une manufacture, il est de la compétence du gouvernement de protéger les biens matériels. Et le Ministre de l'Intérieur de l'Empire d'écrire en 1808 :

« On m'assure que les vapeurs causées par les manufactures anéantissent les végétaux qui se trouvent dans le voisinage, et oxydant, en très peu de temps le fer sur lequel elles s'arrêtent ».

« Un pareil état de chose ne pourrait être vu avec indifférence ».

« La sollicitude du gouvernement embrasant toutes les classes de la société, il est de sa justice que les intérêts des propriétaires ne soient plus perdus de vue que ceux des manufactures ».

Une forme d'écologie avant l'heure, qui ne nous est pas étranger aujourd'hui.

Néanmoins, la sollicitude du gouvernement ne va pas évidemment jusqu'à tenter de protéger les

# Les dossiers de la métallurgie CGT

ouvriers des manufactures contre « l'air infect » qu'ils ont « **librement accepté** » de respirer, sans avoir, on l'a vu le droit de se regrouper pour s'en plaindre.

Au regard des patrons, il y avait une chose qui ne pouvait pas être discutée, qui relevait à leurs yeux de leur droit, droit divin, c'était la façon dont le travail était organisé, et des conditions de travail qui en découlaient. De ce point de vue, les choses n'ont pas changé. **Yvon Gattaz**, alors Président du **CNPF** disait en substance : « *Je demande aux tourneurs, de tourner, l'organisation du travail, ça ne les regarde pas, c'est de ma responsabilité* ».

Je vous demande pardon **Monsieur Gattaz**, de profession j'étais tourneur, et si je considère aussi que vous êtes responsable de l'organisation du travail, je m'octroie la liberté d'en discuter et de vous rendre responsable des dégâts à la santé par votre organisation du travail.

Mais revenons aux rapports salariaux et aux conditions de travail, et à leurs conséquences. Pour bien comprendre combien il était difficile pour les salariés d'agir dans ce domaine, on peut se rapporter à quelques jugements. En **1836**, le tribunal de **Royan** estime : « *qu'il y a de la part de celui qui consent à fournir une assistance salariée ou officieuse pour un travail quelconque acceptations des chances de dangers qu'il peut présenter* ». Jugement suivi par la Cour d'Appel qui conclut que les risques du travail sont compensés par le salaire.

En **1839** la Cour de Toulouse soutient la même position en indiquant : « **Le Maître s'est affranchi par le salaire promis des chances de travail que les salariés ont acceptées** ». Acceptées c'est vite dit. Le mot « chance » était en l'espèce synonyme de risque. Mais, malgré tous les obstacles, tous les interdits, les luttes ouvrières s'organisent pour la diminution de la durée du travail et pour l'augmentation des salaires.

On trouve la démonstration de l'inacceptable avec la première insurrection des Canuts lyonnais en **1831**, puis les insurrections à Lyon

et Paris, sauvagement réprimées par la troupe. La bourgeoisie prend peur.

Il est demandé alors à un chirurgien des armées napoléoniennes, le **Docteur Louis René Villermé** de mener une enquête sur « l'état physique et moral de la classe ouvrière ». Cette enquête menée en **1836**, fera l'objet d'un rapport publié en **1840** sous l'intitulé : « *tableau de l'état physique et moral des ouvriers dans les manufactures de laine, de coton et de soie* ». Ce rapport de 900 pages ne met à aucun moment et d'aucune manière en cause le système d'exploitation prévalant alors. Toutefois en scientifique rigoureux, il se livre à des observations précises des conditions de travail. Considérant le travail des enfants, leurs conditions de travail, il fait clairement apparaître la responsabilité du patronat en la matière. Voici quelques extraits de ce rapport qui rendent tout commentaire superflu : « *Pour trouver 100 hommes aptes au service militaire il fallait 193 conscrits dans les classes aisées, et jusqu'à 343 dans les classes pauvres* ».

« *Tandis que la moitié des enfants nés dans la classe des fabricants, négociants, et directeurs d'usines atteindraient sa 29<sup>ème</sup> année, la moitié des enfants des tisserands et de simples travailleurs des filatures auraient cessés d'exister avant deux ans accomplis* »

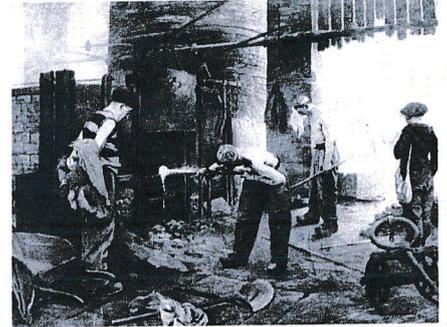
« *J'ai vu un nombre considérable d'enfants, sales, haves, pieds nus, couvert de haillons, tout gras de l'huile des métiers sous lesquels ils cachent leur bout de pain* ».

« *Les enfants travaillent le même temps que les adultes, quinze ou quinze heures et demie sur lesquelles il y a treize heures et demie de travail effectif* »

« *Les enfants sont donc debout, seize ou dix sept heures. Ce n'est plus une tâche, c'est une torture* ».

« *Les ouvriers tisserands de **Sainte Marie aux Mines** sont maigres, chétifs, scrofuleux, ainsi que leurs femmes et leurs enfants. Il est vrai sur l'on fait dévider les trames à ces derniers dès qu'ils ont l'âge de **5 ou 6 ans** et qu'on les retient chaque jour à ce travail beaucoup plus qu'il ne conviendrait. J'en ai vu de **4 ans et demie** qui faisaient déjà ce métier* »

« *Les ateliers sont presque toujours des pièces sombres, humides, peu ou pas aérés. Dans certains cas la température de 25° à 26°, ailleurs elle atteint 35° à 40°, dans les séchoirs 50° mais on n'y reste pas* ».



Si les commentaires sont superflus pour dénoncer cette inhumanité, de rappeler tout de même la mortalité précoce, et pas seulement des enfants, qui sévissait de manière endémique la tuberculose. Comme on dit communément « *comparaison n'est pas raison* ».

Mais tout de même, comment ne pas rappeler et dénoncer avec force ce que nous connaissons aujourd'hui avec ce différentiel d'espérance de vie des ouvriers et des employés, particulièrement ceux qui ont exercé des travaux pénibles, des horaires irréguliers ou ayant été exposés à des produits nocifs, mortels, dont bien sûr l'amiante. Et dans cette région, nous ne sommes pas loin des mines de charbon, ce qui nous rappelle le lourd tribut payé par les mineurs confrontés à la silicose.

Mais revenons à **Villermé** et à son rapport, dont une des incidences majeures est d'avoir fait réagir le législateur. C'est ainsi que la loi du **22 mars 1841** (un an après la publication du rapport) vise à limiter la durée du travail des enfants dans l'industrie :

- à 8 h pour les enfants de 8 à 12 ans

- à 12 h pour ceux de 12 à 16 ans.

Cette loi qui restera peu appliquée, témoigne d'une part de l'exploitation et de l'ampleur du travail des enfants dans des conditions terribles, en même temps qu'elle constitue pour des motifs de santé publique, l'une des premières remises en cause du sacro-saint principe « *de liberté du travail* ».

# Les dossiers de la métallurgie CGT

Sous la pression des salariés, d'autres étapes vont inscrire la réduction du temps de travail comme moyen de protection de la santé physique des travailleurs.

Par ses recommandations et son approche, Villermé pose les prémices de la prévention en santé/travail, évoquées en **1850** lorsqu'il préconise la mise en place de « *moyens préservatifs* » pour éviter ou limiter les risques d'accidents du travail non plus comme une fatalité, mais comme un événement sur lequel il est possible d'agir en amont pour l'éviter.

Après Villermé, montent des exigences des salariés mettant en cause cet état de subordination vis-à-vis de l'employeur, donnant tous les droits au patron, sans contrepartie réelle notamment en matière de préservation de la santé des travailleurs. Actions qui ne sont pas sans effet. En **1878**, la Cour de Cassation va jusqu'à déclarer que le patron : « *est obligé de préserver les ouvriers des conséquences même des dangers inhérents à leur travail* ».

Une dynamique était lancée mais il faudra attendre **20 ans**. La loi du **9 avril 1898** pose les fondements de l'assurance des risques professionnels, et est mise en place



l'organisation de sa réparation. Cette loi étant désignée comme le « *compromis* » politique historique de **1898** qui, au prétexte qu'elle rendait droit aux salariés accidentés, exonérait par là même l'employeur de toutes poursuites judiciaires sauf s'il pouvait être prouvé qu'il portait une responsabilité directe dans le fait accidentel.

La loi précitée ne porte et ne reconnaît aucune réparation concernant les maladies professionnelles. C'est cette grossière insuffisance que devait fustiger **Georges Clemenceau** le **17**

**novembre 1904**. Laissons lui la parole : « *Si un patron frappait un ouvrier d'une masse de plomb sous la forme d'une balle de revolver, il y aurait une police, une justice pour traîner l'agresseur en Cour d'Assise et le faire condamner* ».

« *Mais quelle folie de recouvrir à ce procédé brutal* ».

« *S'il est simple d'aplatir cette petite balle de plomb, de la broyer, de la réduire en poudre, d'en faire du carbonate de plomb, du blanc de céruse, au lieu de la faire entrer d'un coup dans l'organisme, de l'infiltrer à la victime peu à peu par les poumons, par la peau, par les muqueuses* ».

« *Alors le législateur s'arrête, le Sénat, la Chambre des Députés, le Président de la République, le Conseil d'Etat, viennent regarder le spectacle avec le plus grand intérêt. Puis on commence à discuter et on dit:*

« *croyez-vous vraiment que sous cette forme, le plomb ait pu causer la mort de cet homme ?* ».

C'est ce déni de la réalité des maladies professionnelles qui a conduit qu'il faille attendre encore **15 ans** pour que soit promulguée la loi du **25 octobre 1919** qui étend, aux maladies professionnelles, les règles concernant les accidents du travail.

Je disais attendre, pas tout à fait, car auparavant des faits marquants ce sont produits dans le monde du travail : - c'est la loi de **1864** qui reconnaît le droit de grève, et dans le même moment voit la création de **l'Association Internationale du Travail**,

- c'est la loi de **1884** qui reconnaît le fait syndical et son essor,

- c'est en **1895** la constitution de notre CGT,

- c'est aussi la création de **l'Organisation Internationale du Travail**, créée en **1919** par le traité de Versailles.

La loi de 1919 est le résultat d'une part de la pression syndicale, et d'autre part par l'impulsion donnée par la Convention N° **18 de l'OIT** qui sera mise en œuvre dans la plupart des pays industrialisés. Ainsi est introduit le concept de « *tableau des maladies professionnelles* ».

Ne seront reconnus en France, à l'origine, au titre de maladies professionnelles que *le saturnisme* et *l'hydrargyrisme* (intoxication par le

plomb et le mercure, tableau MP 1 et 2). **Début 2004**, le tableau s'arrêtait aux numéros **97 et 98**, ce qui montre le chemin parcouru mais avec certaines lenteurs.



Perspectives d'un syndicaliste

JEAN HODEBOURG

Préface d'ALAIN WISNER  
Postface de LOUIS MANNET

EDITIONS SOCIALES/VO EDITIONS

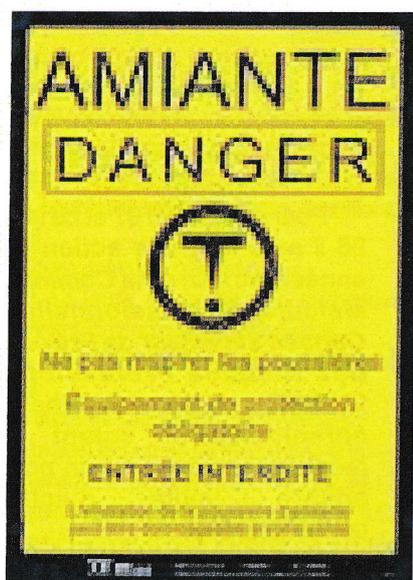
Pour ce tableau 97 et ce tableau 98 il aura fallu une **action de 10 années**, au sein de la **Commission Maladies Professionnelles du Conseil Supérieur de Prévention des Risques Professionnels (CSPRP)**, pour que les pathologies dorsolombaires soient enfin reconnues, mais pour un nombre encore limité d'activités professionnelles.

Si mon camarade, mon ami de longue date, **Jean Hodebourg**, qui représentait la **CGT** à cette commission, avait pu être présent parmi nous pour cette journée, son témoignage aurait été des plus éclairants en la matière. La bataille pour la reconnaissance des maladies professionnelles, ou à caractères professionnels, ne peut connaître de pause.



# Les dossiers de la métallurgie CGT

Au passage, je voudrais vous citer une incohérence. Il s'agit des **éthers de glycol**, dont l'usage a été interdit dans les produits grands publics, peintures, cosmétiques, encre, solvants, en raison de leurs effets reconnus comme nocifs pour la santé. Mais ce dissolvant, ce diluant extrêmement puissant, nocif en terme de santé publique, dont il est reconnu qu'il a des effets tératogène et mutagène, mettant en cause la capacité pour les femmes de mettre au monde des enfants parfaitement normaux, et dont il est également soupçonné de provoquer des cancers des testicules... et bien ! Il n'est, me semble-t-il, toujours pas interdit dans le secteur industriel.



La citoyenneté du salarié protégé à l'extérieur cesse soudainement en franchissant les portes de son entreprise, bénéficiant du **« droit »** d'être toujours soumis à ces éthers de glycol, ce dans nombre d'activités.

Au Ministère du Travail, on faisait la sourde oreille à nos protestations, à nos demandes d'interdictions, d'autant que selon les toxicologues reconnus existent de produits de substitution ne présentant pas la dangerosité sus indiquée.

La conclusion que nous tirions était qu'il fallait *« laisser le temps »*, vraisemblablement à l'industrie chimique d'écouler les stocks existant.

Aujourd'hui, d'autres grands défis s'ajoutent pour ne pas passer à côté de risques, de pathologies insidieuses n'ayant pas encore trouvé place dans le Tableau des Maladies Professionnelles, et dont le patronat ne veut absolument pas entendre parler. En prétendant, notamment sur la question du stress, que cela renverrait à la **« personne »** individuellement. La **« personne »**, porteuse, **« génétiquement peut-être »** de troubles dont l'origine serait de toute nature, mais, bien sûr, n'ayant rien à voir avec l'entreprise ; façon de nier les conséquences du type d'organisation du travail et de formes de management mortifère

Si on dit : **Renault, la Poste, l'Éducation Nationale, la Police, France Télécom**, il nous est renvoyé à ces informations douloureuses, sur ces suicides dont de façon ignoble le PDG de France Télécom a dit qu'il fallait en arrêter la **« mode »**. Des vies ainsi brisées par toutes les formes de harcèlement on les trouve aussi dans le secteur privé.

La CGT mène depuis des années l'action pour que soit étudié et élaboré un **Tableau de Maladies Professionnelles spécifique** concernant ce que l'on désigne par **psychopathologie du travail**. Agir pour que le stress, notamment dans ses traductions les plus graves, soit reconnu comme maladie professionnelle, ça sera non seulement justice mais ça sera aussi contribuer à faire reculer ces pathologies regroupées sous l'expression TMS, étroitement associées au stress, l'un alimentant l'autre. Y parvenir dans les deux cas voudrait dire aussi qu'on aurait mis en cause ces types d'organisations du travail qui laminent et déstructurent les salariés.

Il y aura à mener ces combats sans céder aux sirènes du renoncement. A l'exemple d'un **Claude Allègre** qui est parti en guerre contre le concept **« de principe de précaution »** en affirmant que les risques sont inhérents à la vie et qu'il fallait savoir **« s'adapter »**. Non, Monsieur Allègre, vous ne ferez pas prendre **« des vessies pour des lanternes »** et mettre sur un pied d'égalité tsunamis, inondations, séismes, et risques professionnels

qui, que l'on sache, ne doivent rien à la nature.

Ce même **Claude Allègre** qui en son temps, un souvenir me semble revenir, s'était doctement prononcé concernant **l'amiante** pour dénoncer les campagnes d'affolements minimisant les dangers de l'amiante, et affirmant qu'on pouvait en maîtriser les effets.

S'adapter donc, alors qu'il était clairement établi que **la seule maîtrise de l'amiante, consistait à ne plus l'utiliser.**

**S'adapter donc, au développement de l'asbestose, des plaques pleurales et au mortel mesothéliome!**

A sa manière, **Mme Laurence Parisot** dit substantiellement la même chose en affirmant que la **« précarité »** est consubstantielle, en quelque sorte de la vie sur terre, et qu'il faut faire avec dans tous les domaines.

**Allègre-Parisot**, même combat : **« Il faut s'adapter ».**



En suivant ces bons apôtres, il faudrait que nous acceptions, par exemple, que soit remise en cause une disposition majeure, pas encore suffisamment, et pleinement mise en œuvre dans les entreprises : il s'agit de l'obligation faite aux employeurs d'avoir à procéder tous les ans à **l'Évaluation des Risques Professionnels** et à en tenir compte en élaborant **« les Plans Annuels de Prévention ».**

Cette obligation va à l'encontre, si toutes les conséquences en sont tirées, des exigences usuraires des actionnaires, à l'encontre des niveaux de risques que les employeurs veulent continuer à faire supporter par les salariés.

Si les CHSCT poussent les employeurs dans leurs derniers retranchements, concernant cette obligation, ça peut, ça doit devenir pour

# Les dossiers de la métallurgie CGT

eux employeurs une hantise quant à leurs responsabilités en cas de dommages, accidents ou maladies professionnelles touchant un salarié.

Car, dans la foulée où cette disposition a été prise, décret du **5 novembre 2001**, il y a eu un Arrêt n° 837 du **28 février 2002** de la Cour de Cassation Chambre Sociale qui stipule entre autres :

« Mais attendu qu'en vertu du contrat de travail le liant à son salarié, l'employeur est tenu envers celui-ci d'une obligation de **sécurité de résultat**, notamment en ce qui concerne les maladies professionnelles contractées par ce salarié du fait des produits fabriqués ou utilisés par l'entreprise, que le manquement à cette obligation a le caractère d'une faute inexcusable au sens de l'article L 152-1 du Code de Sécurité Sociale, lorsque l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé le salarié, et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver ».

Ce jugement concernait une plainte d'un salarié ayant été exposé à l'amiante avec des conséquences que vous pouvez imaginer.

La lecture, même partielle, de cet Arrêt de la Cour de Cassation, montre s'il en était besoin l'importance de l'Evaluation des Risques Professionnels, des risques de toutes natures, comme obligation de l'employeur, pour une politique active de prévention, et contre toutes

**a**  
**FORUM EXPO**  
Amiante, Santé au travail, Santé publique,  
Santé environnementale  
LEFFRINCKOUCKE  
Salle de la POUDRIERE  
**du 19 au 24 Avril 2010**  
Accès au public de 10h à 12h et de 14h à 18h  
FORUM ORGANISÉ PAR L'ADVASUD - CGT  
Association de Défense des Victimes de l'Amiante de la Sidérurgie de l'Usine des Dunes  
En partenariat avec :

idées rétrogrades, de « Gestion » des risques.

Pour l'anecdote, le jour même où la Cour de Cassation prenait cet Arrêt, se tenait une manifestation importante, organisée par la **Fédération CGT de la Métallurgie**, en direction du Ministère du Travail pour exiger que soient reconnues les conséquences de l'exposition à l'amiante pour les salariés de l'Automobile et particulièrement pour la réparation automobile.

Mon camarade, **Yves Bongiorno**, qui dirigeait la délégation au Ministère du Travail, s'en souvient très bien. Certes nous ne sommes plus, en France, à l'époque des constatations du **Docteur Villermé**, mais pour autant il n'y a aucune raison pour que

les syndicats abdiquent, en aucune manière, sur ce qu'est leur raison d'être, la défense des intérêts matériels et moraux des salariés ; et, tout en menant l'action pour l'emploi, les salaires, la retraite, s'attacher à la préservation de la santé des salariés, en apportant une attention particulière **aux conditions d'utilisation de leur force de travail**.

Etre présent, opiniâtrement sur le terrain, nul n'a à ce jour pu démontrer qu'il existait d'autres moyens pour faire droit à cette exigence légitime des salariés, de préservation de leur intégrité physique et psychique.

Nécessité également de faire respecter le Code du Travail, faire respecter le droit du travail, en sachant que les dispositions du Code du Travail concernant la santé et la sécurité des salariés sont « *d'Ordre Public Social* », et qu'à ce titre elles ne peuvent souffrir d'aucune dérogation.

Action syndicale, action revendicative, utilisation du droit de façon indissociable, le tout ensemble pour défendre le droit à la santé, pour la promotion de la santé au travail.

Etre impliqué avec force sur ce terrain, c'est le moyen, dans un même mouvement, de faire évoluer positivement la courbe santé des travailleurs et celle de la CGT.

**Nathan Liepchitz**



**Les RISQUES PROFESSIONNELS : UNE FATALITE ?**  
**INSTITUTS d'HISTOIRES SOCIALES : MÉTALLURGIE,**  
**MINES et ÉNERGIES, TRAVAILLEURS de l'ÉTAT**  
**NORD PAS de CALAIS**

# Une fonderie et des hommes par Tahar Bejaoui



La naissance de la fonderie en Bretagne  
Pendant un siècle la commune d'Inzinzac-Lochrist dans le Morbihan va vivre au rythme de l'industrie lourde.

**1860** : Deux ingénieurs, les frères Trotier, transforment le paisible paysage au bord du Blavet en ensemble sidérurgique.

**Dès 1861**, l'usine commence la production (750 tonnes) avec 250 ouvriers, en **1880** 5250 tonnes



avec 660 ouvriers.

## Des métallurgistes en sabots

Des logements pour le personnel

En **1920** sont construits : un dispensaire, une salle des fêtes, un parc de jeux pour les enfants.

Ces paysans reconvertis en métallos vont devoir lutter pour leurs salaires et leurs conditions de travail

Quelques dates de grandes luttes :

**1903** 43 jours de grève, les manœuvres obtiennent 25 centimes d'augmentation.

**1906** 100 jours de grève pour les conditions de travail.

**1936** les forges emploient 3000 ouvriers

La lutte pour la journée de huit heures et le repos hebdomadaire, les salaires sont relevés de 12%.

Le mouvement syndical est puissant avec la CGT  
La construction d'une maison du peuple à Hennebont.

## Menace de fermeture des forges

Le **2 février 1962** à Hennebont, **Jules Daumur**, secrétaire de la fédération de la métallurgie CGT comparait la situation des forges d'Hennebont à celle des forges du Boucaut ou encore à celle des mines de Decazeville.

## La fermeture des forges

En **1963** le journal **le monde** annonce la fermeture de l'usine. Avec le comité de défense d'autres usines verront le jour en **1966**.

La naissance de la **Société Bretonne de**



Tout le monde manifestait pour le maintien des Forges d'Hennebont. Ici, les soeurs de la Communauté de Lochrist

**Fonderie et de Mécanique** sur la commune de Caudan.

D'autres entreprises ont vu le jour sur la zone de Kerpont, mais une bonne partie de ces entreprises ont disparu.

## La SBFM est une filiale à 100% Renault

Un héritage syndical venu des forges et qui a continué à la SBFM aussi bien dans la lutte, que dans la syndicalisation.

La 1<sup>ère</sup> grève a vu le jour en **mai 68**, et la 1<sup>ère</sup> élection des délégués du personnel la CGT a eu pignon sur rue avec 63% des voix.

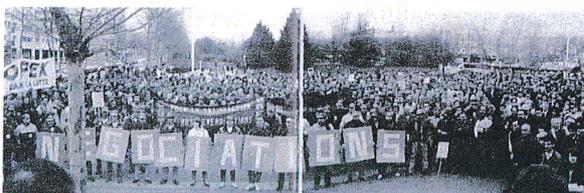
On ne gomme pas comme ça tout un siècle d'histoire.

**Les années 80 - 81** la direction Renault a voulu dénoncer les accords d'entreprise mais sans compter sur la réaction de la CGT.

Encore un recul de la direction de Renault.

Après 3 semaines de grève avec le blocage de l'usine la direction de Renault a reculé.

**1988** la SBFM a connu sa plus grande grève 6



semaines avec le blocage de toute la zone industrielle.

La direction voulait mettre un plan social en place, avec la prise en otage de certains militants. Mais la encore la direction s'est trouvée avec la CGT en face et après la mobilisation de l'ensemble du pays de Lorient.

Et encore une fois la CGT est sortie la tête haute  
Il faut le savoir la syndicalisation c'est le cheval de bataille de la CGT, 1600 salariés 1200 syndiqués dans le 1<sup>er</sup> et 120 dans le 2<sup>e</sup> collège

## L'usage aujourd'hui est une réalité

Enfin le **24 février 1995** le premier centre d'usage est installé à la SBFM ceci est un événement car après tant d'années de ténacité de la part de la CGT, ce projet a vu le jour: **20 ans** de luttes pour dégager une plus forte valeur ajoutée pour l'entreprise mais aussi pour les salariés et pour permettre une élévation de la qualification du personnel et la création d'autres emplois

## La mondialisation

Renault a vendu son secteur fonderie au groupe Texit-Fiat la sbfm malgré les mois de lutte. Nous avons connu les pires gestionnaires, pas d'investissement, pas de nouveau marché, Mais encore la CGT est toujours présente et le groupe italien a trouvé en face un syndicat toujours aussi présent et la fonderie a été vendue plusieurs fois: Groupe Zen; Fabri mais le combat est tenace.

## Plan amiante

Avec le décret de l'année 2000, la SBFM faisait

partie des entreprises concernées par le départ massif de salariés.

En **2001** 350 sont concernés par ces départs et la direction de Texit, a voulu par ces départs décapiter la CGT en sachant que 15 de nos militants vont quitter l'entreprise. Avec la mise en place d'un accord d'entreprise que la CGT a bien mené nous avons mis en place une prime de transmission du savoir avec l'engagement de rester 6 mois en plus, le savoir-faire nous l'avons transmis aussi bien dans les ateliers, qu'au bureau syndical, et la relève a bien marché. Les départs ont continué, mais la CGT toujours aussi présente. La SBFM a continué son chemin avec tous les problèmes de gestion, de laisser-aller des italiens.

## 2009 pour la première fois de sa vie en cessation de paiement

Une grande lutte s'engage, la population a répondu présente et toute la CGT aussi.

Les manifestations se succèdent, aussi bien à Billancourt devant Renault, à Lyon devant le

tribunal, à Rennes, Vannes.

Le bassin de Lorient a connu un grand moment de mobilisation et toutes ses actions soutenues par la population.

Il faut le savoir la SBFM c'est de loin le premier fournisseur de Renault pendant cette année de

luttés. Renault, et Peugeot ont assuré les finances car le groupe italien n'est plus maître de la situation.

**Juin 2009** Renault s'engage avec la région à reprendre sa filiale, **10 ans après la SBFM retourne dans le giron de Renault.**

Certes tout n'est pas gagné, il faut continuer la vigilance. Le seul mot d'ordre du syndicat c'est la continuité de la relève.

Ces luttes c'est l'esprit de combativité des travailleurs avec la CGT. Et l'historique du bassin morbihannais y est pour quelque chose.

Renault a changé le nom de la SBFM, à partir de **2010** c'est : FDB

## Fonderie de Bretagne

Mais pour nous la SBFM restera à jamais toujours la SBFM.

Actuellement la SBFM compte 500 salariés, 340 sont syndiqués à la CGT.

Une section de retraités et préretraités forte de 130 syndiqués avec des problèmes de maladies de l'amiante,

Depuis **2001** une quinzaine de salariés sont morts avec cette terrible maladie, sans compter le nombre de dossiers gagnés en faute inexcusable.

Dans ce bref historique, je salue tous les camarades qui par leurs engagements, leur courage, ont œuvré tous ensemble, chacun à son niveau pour le bien être du monde du travail, le respect de l'homme et de ses convictions.

Tahar Bejaoui

Membre du C.A. de l'IHS CGT Métallurgie



## Maurice Gerbaud

Maurice Gerbaud est décédé en **Mai 2010** à 89 ans, adhérent de notre IHS dès sa création, il nous a paru intéressant pour mesurer l'homme, le camarade, le militant et le dirigeant de publier des extraits l'intervention faite en **1990** au siège de la FTM.

**Remise des Insignes de l'ordre national du mérite à Maurice Gerbaud**

**Allocution prononcée par Jean Desmaison Secrétaire Général de la FTM/CGT le 6 avril 1990**

Il s'agit d'évoquer l'activité déployée tout au long d'une vie par un dirigeant syndical.

En effet, la vie de **Maurice Gerbaud** se confond avec celle de notre Fédération, celle du mouvement ouvrier dans la Gironde et la région Aquitaine.

Maurice fut membre du Conseil fédéral de notre fédération pendant de nombreuses années, et c'est tout naturellement à la disparition de cette Instance qu'il est devenu membre de notre comité exécutif, cela en **1963**.

C'est là que, arrivant à la Direction fédérale, J'ai pu apprécier les qualités de dirigeant de Maurice.

Il marquait déjà les jeunes militants. Par sa réflexion, son amour des salariés de la métallurgie bordelaise, la valorisation de leurs actes...

La métallurgie de l'époque était puissante; fondée non seulement sur l'aéronautique, mais sur une grande activité navale et dans les industries mécaniques. Jamais bardé de certitudes, toujours à la recherche du contact, à l'écoute. Après avoir recueilli les opinions, les conseils, lorsqu'il pensait tenir la juste position, Il a fait partie de ceux qui savaient la valoriser, la porter, la transmettre, avec grande conviction et passion. Maurice Incarnait à la fois l'expérience, la jeunesse. Il savait passer le relais de bonne façon afin de donner une qualité supérieure à l'activité fédérale. Il faut le dire, les luttes étaient nombreuses et témoignaient de la vitalité des salariés

pour maintenir l'activité industrielle dans la **Gironde** et d'**Aquitaine**. C'est parce qu'il était homme de lutte et d'organisation que Maurice est resté membre de notre direction fédérale de **1963** à **1976**, d'abord au Comité Exécutif Fédéral, puis à la Commission Financière de Contrôle. A partir de **1968**.

**Maurice** a pu donner aux problèmes de formation une assise nouvelle. Il était, en la matière, un peu pionnier puisqu'il a largement contribué à sensibiliser, à faire de la formation professionnelle un élément d'émancipation et de lutte. Il a su, toujours, mettre en rapport les hommes et les outils, souhaitant que les uns et les autres se développent. Pour permettre la maîtrise des évolutions techniques en cours par le plus grand nombre possible de travailleurs.

C'est ainsi qu'il a participé à la réflexion sur ce sujet, associant révolution technique et scientifique à révolution sociale.

Maurice constitue un pilier fondamental de la formation. Il animera la commission professionnelle consultative de l'**AFPA**.

Il n'aura pas de répit, pas de repos, de 1958 à ce Jour. **Maurice Gerbaud** demeure, même à la retraite, passionné par les questions de la formation.

Compagnon de route de notre camarade **Roger Linet**, responsable du centre de formation et de rééducation **Suzanne Masson**, formateur et collaborateur de notre camarade **Jean Poyard** (qui a bénéficié de son savoir), Maurice a été présent chaque fois qu'il a fallu infléchir

les positions patronales et gouvernementales, car cette formation professionnelle subit les contre-coups et les contraintes nées de l'exploitation.

Maurice souhaitait et se battait pour que chacune et chacun ait droit à cette formation; pour qu'elle soit de qualité; qu'elle réponde aux besoins des individus. Maurice connaît bien l'ensemble des rouages de l'**AFPA**, depuis la commission départementale de la **Gironde** Jusqu'au plan **national**. Des centres de formation aux cabinets ministériels, Il est vraiment le représentant infatigable des Intérêts des salariés...

Il a mené son action en ayant toujours soin de connaître l'opinion des stagiaires, mais également celle des formateurs et, à partir de ces éléments, tirer une synthèse qui lui permettait de prendre en charge ces dossiers de bonne manière.

C'est, vraisemblablement, ses connaissances, cette maîtrise du terrain reconnues aujourd'hui, qui lui ont permis d'apporter beaucoup à la réflexion et à l'action de notre fédération, à la **CGT** tout entière.

Au sein même du Bureau de notre Union Fédérale des Retraités, Il sait dire ses préoccupations, sa condamnation de la remise en cause et des dévoiements de la mission primitive de l'**AFPA** par le gouvernement et le patronat.

**La distinction que Maurice Gerbaud reçoit ce Jour est amplement méritée.**

## Adhésions et Cotisation annuelle

Syndicat - UL - USTM - CCM - 82 €

moins de 50 adhérents 22 €

CGT Individuel : 22 €

Organisme - Association - Bibliothèque : 82 €

Rédiger le chèque à l'ordre de :

**"Institut CGT d'Histoire sociale de la métallurgie"**

A renvoyer à Institut **CGT** d'Histoire Sociale de la Métallurgie à l'attention de zahoua

94 rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris

Cette adhésion inclut **"les Cahiers de l'histoire de la Métallurgie"**



# L'assemblée générale de l'IHS CGT Metallurgie

du 8 juin 2010 à Montreuil



**Bernard Lamirand** ouvre la séance par une minute de silence pour les adhérents décédés depuis la dernière assemblée générale \* (voir encadré)

## le rapport annuel

**JF Caré** présente ensuite le rapport annuel et les perspectives à venir en invitant les adhérents à faire des propositions. Celui-ci insiste particulièrement sur l'étendue et la **richesse des initiatives prises durant l'année**:

■ Le colloque sur *les batailles industrielles et la réindustrialisation*, tenu le **26 février à Lewarde** dans le Nord.

■ Le colloque sur *les poisons industriels*, l'histoire de l'engagement de la CGT et de notre Fédération sur ces questions.

Cette importante initiative s'est tenue le **21 avril à Leffrinckoucke** près de **Dunkerque**.

■ L'inauguration de la place **A.Croizat**, un grand événement puisque l'inauguration a eu lieu avec le maire de Paris, B. Thibault, Marie George Buffet en présence de plusieurs centaines de participants.

■ L'inauguration à **Amboise** d'une rue **Max Nevers**, compagnon de déportation de **Roger Linet**.

■ La reprise de la commémoration du **8 mai au 94 rue JP Timbaud** avec la présence de plus d'une centaine de personnes.

Parmi les satisfactions il faut noter le rôle joué par notre conseil scientifique, par l'apport de ses conseils ainsi que **le comité d'honneur A.Croizat** qui se prépare à de nouvelles initiatives en **2011**, année du centième anniversaire de la naissance d'**A. Croizat** et du **60<sup>ème</sup> anniversaire** de sa disparition.

Un grand travail de restitution de nos travaux a permis **d'éditer plaquettes et brochures** :

◆ Celle de l'inauguration de la place **A.Croizat** à Paris avec témoignages et contributions sur le rôle joué par **A. Croizat** concernant la création de la sécurité sociale (*5000 exemplaires*) dont plusieurs milliers à destination des syndicats.

◆ Une plaquette avec les interventions faites lors de l'inauguration d'une plaque en l'honneur de Charles Lederman, avocat de la FTM CGT

◆ une plaquette avec les hommages faits lors des funérailles de Max Nevers

◆ une autre plaquette, en cours de finition : celle du colloque syndicalisme et politique tenu en 2007 à Roubaix

**Parmi les projets**, **JF Caré** fait part des premières réflexions du Bureau en pointant le fait que l'année **2011** sera marquée par la tenue du congrès fédéral à **Reims**.

## Les projets :

○ D'abord la réalisation du colloque sur les grandes grèves marquantes dans l'histoire du mouvement ouvrier français, qui se tiendra en novembre 2010 au Creusot, haut lieu des batailles entre les Maîtres des Forges et le syndicalisme naissant. Plusieurs luttes ont été retenues : Le Creusot en 1899, Gueugnon 1899-1900, Renault en 1955, Citroën en 1933, les Chantiers de St Nazaire et Snecma avec les techniciens et la mise en place des nouvelles technologies.

○ En septembre prochain, lors des journées du patrimoine (18 et 19 septembre), nous serons à l'initiative avec le vernissage de peintures de 2 grands peintres du réalisme ouvrier : **Jean Amblard** et **Boris Taslitzky**. Dans ce moment, pourrait avoir lieu l'inauguration de la place **Roger Linet** au square attenante à la **Maison des Métallos**.

○ En **2011**, dans le cadre du congrès fédéral, le centième anniversaire de ces deux grands peintres fera l'objet d'un tour de France avec expositions itinérantes. Un beau livre de leurs œuvres et un film seront réalisés: le tour de France de leurs peintures partirait du patio de la CGT, puis à travers des étapes dans les régions et ensuite leurs peintures seraient exposées au congrès fédéral avec une initiative particulière.

○ **2011** ce sera la réédition des « **Hommes du Métal** », avec une présentation et des initiatives pour sa diffusion.

L'IHS Métaux a participé à toutes les initiatives confédérales sur l'histoire notamment sur les radios libres. Des interventions ayant eu une certaine notoriété ont été faites notamment auprès de la Mairie de Montreuil qui voulait supprimer l'avenue **Benoît Frachon**.

A noter que notre Institut, son centre d'archives ont été très sollicités par des étudiants et des chercheurs.

## Un large débat

Ensuite un large débat s'organisa, plus d'une vingtaine d'interventions des adhérents ont permis de peaufiner les objectifs à réaliser.

Un échange a eu lieu sur la préservation des archives dont celles de **Renault Billancourt** qui ont été confiées au centre des archives du Monde du Travail à **Roubaix**.

Des inquiétudes surgirent sur le devenir des documents actuels, notamment ceux provenant de la numérisation.

Notre IHS engagera avec la **FTM** une réflexion à ce sujet avec l'aide de **Françoise Bosman**, conservatrice du centre des archives du Monde du travail de Roubaix.

Des interrogations de plusieurs adhérents sur l'impact de nos travaux en dehors du cercle des adhérents, et le besoin que ces travaux servent aux syndicats dans leurs besoins de connaissance du passé. Cela entraîna à une discussion particulière intéressante sur l'élargissement de l'histoire aux jeunes, aux salariés. Des interventions marqueront la nécessité d'intervenir sur ce qui est enseigné, concernant le mouvement social à l'éducation nationale. L'idée de l'instrumentalisation de l'histoire; d'une histoire officielle comme cherche à la façonner le pouvoir nécessite notre intervention. Notre conseil d'administration et la FTM CGT auront à réfléchir à la façon de donner une impulsion en ce sens.

Des initiatives furent relatées notamment ce que prépare l'Aéro en Gironde.

### ***l'IHS soit partie prenante***

**M. Ducret**, secrétaire fédéral, intervenant pour notre Fédération, souligna la richesse du débat et le lien à faire avec les actifs et en particulier la jeunesse. Des initiatives pourraient être prises dans le cadre de la préparation du congrès fédéral et de la tenue de 1000 assemblées. **Il est évident, dit-il, que l'IHS soit partie prenante de ce moment important de vie démocratique de la FTM CGT.**

La discussion se poursuivit ensuite sur le **bilan financier 2009** et le **1<sup>er</sup> trimestre 2010** par **Pierre Tavernier**, trésorier :

La présentation du nombre d'adhérents en stagnation suscita un échange : 12 nouvelles adhésions individuelles et 4 collectives. Un appel fut fait pour que chaque adhérent individuel discute avec son syndicat pour l'adhésion collective.

**JF Caré** rappela l'innovation de l'IHS Métaux : créer des associations dans la métallurgie à l'exemple de Dassault, Snecma, Citroën. Cela a permis des initiatives au plus près du terrain et un nombre d'adhésions non négligeable.

Après la présentation des comptes 2009, aucune question n'étant posée, le **quitus** fut donné à l'unanimité.

**B. Lamirand** présenta ensuite le partenariat avec la **Macif** et la nécessité de créer une association loi 1901 pour la mise en commun d'initiatives entre la **Macif** et un groupement auquel **l'IHS est adhérent avec l'Union Fraternelle des Métallurgistes et l'Association A.Croizat**

**JF Caré** apporta quelques conclusions à cette assemblée générale, tenue avec une participation remarquable : plus de **60 participants**.

Il rappela ensuite quelques moments forts dans lesquels notre institut sera partie prenante :

- le colloque confédéral sur la grève en octobre
- le congrès de l'UFICT
- les 1000 assemblées préparatoires aux congrès fédéral
- et l'insistance pour que la FTM prenne en compte, dans les formations syndicales, l'histoire de la CGT et des luttes.

Ensuite, l'assemblée passa au renouvellement du conseil d'administration :

La proposition de deux nouveaux membres au Conseil d'Administration: **Jean-Pierre Boston, Roseline Duchesne** et la proposition qu'**Alain Malherbe** soit au Bureau.

Aucune question n'étant posée, le conseil d'administration est élu à

l'unanimité. Les membres du Bureau ont été reconduits dans leurs fonctions respectives et **Alain Malherbe** a été élu comme membre du Bureau.

**JF Caré** informa ensuite l'assemblée que **B. Lamirand** a fait part de son désir de cesser ses fonctions de président de l'IHS. **B. Lamirand** se situe dans une volonté de réduire ses activités sans pour autant tout arrêter, il resterait au **C.A.** et assurerait sa présence au **comité d'honneur A.Croizat** et au **partenariat Macif** comme trésorier. Après discussion, **B. Lamirand** accepte de prolonger jusqu'au prochain congrès fédéral.

L'assemblée générale se termina par un vin d'honneur et tous se sont donné rendez-vous dans les luttes actuelles pour le devenir de la retraite solidaire et par répartition; conquête sociale à laquelle est attaché le nom d'**Ambroise Croizat**.

**B.Lamirand**

*Président de l'Ihs CGT Métallurgie*

#### **\* Liste des camarades décédés depuis l'AG de 2009**

**Jean-René Kérourédan** de l'UFICT  
**Louis Bouyer** de l'UFR  
**Marcel Scordia**, de l'Ile de France  
**Max Nevers**  
**José Juste** de Dassault  
**Raymond Nanet** du CEF  
**Jean Cussonneau** de Citroën  
**Pierre Leray** de Citroën  
**Pierre Le Hégarat** de la Snecma  
**Pierre Le Couturier** de la Snecma  
**Carlo Chmidt** de la Snecma  
**Maurice Gerbaud** Local Bordeaux

*Un épargnant heureux,  
c'est avant tout une épargne qui s'épanouit.  
A la Macif, nos contrats d'assurance vie vous  
garantissent pendant toute la vie de votre  
épargne les frais les plus bas et une disponibilité  
permanente de votre argent.*



**LA SOLIDARITÉ  
EST UNE FORCE**